

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Côte d'Or

Nombre de membres :

En exercice : 33
Présents : 24
Votants : 31

Date de convocation :

09/10/2024

**Date de publication
de la convocation :**

09/10/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Séance du 15 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze octobre à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

Étaient présents : M. RUET Guillaume - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M.LONCHAMPT Samuel - Mme VICTOR Catherine - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas - Mme PENAUD Nathalie - M. DELATTRE André - M. BLUME Pierre - Mme DEFERT Josette - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie - M. VADOT Thierry - Mme GAUDRY Céline - Mme COURBET Bénédicte - M. DURANDIN Thierry - M.FREGONESE Ludovic - Mme ROMAN Yolaine - M. BAUDOUIN Ludovic - Mme SCANZI Justine - M. VENTO Romain - M. PAJOT Frédéric - Mme DUBOIS Florence - Mme HAZHAZ Dénia - M. RICHARD Xavier - M. STURM Yves

Absent excusé : M. CADOUOT Christian

Absent non excusé : M. RACLOT Frédéric

Absents excusés et représentés : M. BASSOLEIL Hervé (procuration à M.LONCHAMPT Samuel) - Mme BARDIN Isabelle (procuration à Mme PENAUD Nathalie) - M. RECOUVREUX Christophe (procuration à M. VADOT Thierry) - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie (procuration à M. DELATTRE André) - M.MERGEY Dominique (procuration à M. VENTO Romain) - Mme WELLENREITER Elisabeth (procuration à Mme VICTOR Catherine) - Mme FEGUIRI Christelle (procuration à Mme PERSON-PICARD Bénédicte)

A été nommé secrétaire : M. VENTO Romain

OBJET :

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et R.1617-24,

Vu la présentation de ce dossier à la commission PÔLE RESSOURCES du 1^{er} octobre 2024,

Vu la demande formulée par le comptable public de la commune d'admettre en non-valeur ou en créances éteintes les sommes n'ayant pu être recouvrées malgré toutes les procédures employées pour les titres suivants :

Exercice	N° de titres émis	Montants	Motifs d'admission en créances éteintes
2021	T-1053	586,30 €	Liquidation judiciaire Clôture pour insuffisance d'actif
2022	T-183	17,85 €	Liquidation judiciaire Clôture pour insuffisance d'actif
	T-179	17,12 €	Liquidation judiciaire Clôture pour insuffisance d'actif
	T-541	586,30 €	Liquidation judiciaire Clôture pour insuffisance d'actif
	T-501	447,00 €	Liquidation judiciaire Clôture pour insuffisance d'actif
		1 654,57 €	

Exercice	N° de titres émis	Montants	Motifs d'admission en non-valeur
2020	T-208	6,02 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
2021	T-643	20,00 €	Poursuite sans effet
	T-40	126,00 €	Poursuite sans effet
	T-1014	27,69 €	Poursuite sans effet
	T-808	32,50 €	Combinaison infructueuse d'actes
2022	T-422 R	12,34 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
	T-461	17,60 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
	T-71	11,40 €	Poursuite sans effet
	T-728	20,03 €	Poursuite sans effet
	T-26	25,00 €	Poursuite sans effet
	T-295	13,00 €	Combinaison infructueuse d'actes

Exercice	N° de titres émis	Montants	Motifs d'admission en non-valeur
2022	T-422	13,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
	T-369	19,50 €	Combinaison infructueuse d'actes
	T-295	10,34 €	Poursuite sans effet
	T-461	13,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
	T-295	22,75 €	Combinaison infructueuse d'actes
	T-295	24,44 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
	T-422	22,80 €	Poursuite sans effet
	T-461	14,40 €	Combinaison infructueuse d'actes
	T-717	17,50 €	Combinaison infructueuse d'actes
	T-717	1,00 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
	T-461	10,00 €	Poursuite sans effet
	T-295	10,00 €	Poursuite sans effet
	T-116	22,26 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
	T-369	16,28 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
	T-71	17,85 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
	T-295	24,99 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
	T-295	4,30 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
	T-295	12,50 €	Combinaison infructueuse d'actes
	T-534	53,50 €	Poursuite sans effet
	2023	T-216	0,63 €
T-411		5,76 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
T-526		7,82 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
T-704		14,36 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
T-849		14,36 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
T-28		6,50 €	Combinaison infructueuse d'actes
T-96		6,50 €	Combinaison infructueuse d'actes
T-293		13,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
T-411		13,53 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
T-96		2,92 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
T-411		10,00 €	Poursuite sans effet
T-614		3,80 €	RAR inférieur au seuil de poursuite

T-411	1,58 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
T-293	4,85 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
T-568	9,00 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
T-411	13,56 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
T-704	13,56 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
T-96	18,06 €	Poursuite sans effet
T-704	4,58 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
T-216	6,87 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
T-887	10,00 €	Poursuite sans effet
T-614	5,12 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
T-411	6,23 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
T-216	4,08 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
T-135	9,75 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
T-887	5,78 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
T-704	11,52 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
T-614	2,00 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
T-704	17,82 €	RAR inférieur au seuil de poursuite

Exercice	N° de titres émis	Montants	Motifs d'admission en non-valeur
2023	T-411	3,00 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
	T-376	4,73 €	Poursuite sans effet
	T-526	5,38 €	Poursuite sans effet
	T-293	7,96 €	Poursuite sans effet
	T-411	16,13 €	Poursuite sans effet
	T-704	85,64 €	Poursuite sans effet
	T-887	87,21 €	Poursuite sans effet
	T-849	102,76 €	Poursuite sans effet
	T-614	109,02 €	Poursuite sans effet
	T-365	5,00 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
	T-876	10,00 €	Poursuite sans effet
	T-135	2,00 €	Décédé et demande de renseignement négative
	T-293	14,64 €	Poursuite sans effet
	T-849	0,66 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
	T-849	7,50 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
	T-614	14,63 €	Poursuite sans effet
	T-411	10,00 €	Poursuite sans effet
	T-526	7,59 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
	T-704	0,63 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
		1 380,01 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

-**ADMET** l'intégralité des titres de recettes listés ci-dessus en non-valeur ou en créances éteintes,

-**ACCEPTE** la réduction de recettes qui s'élèvent à 3.034,58 €,

-AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou acte nécessaire à l'application de la présente délibération

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 15 octobre 2024

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Guillaume RUET



Romain VENTO